

DÉLIBÉRATION

N° CC/ST/99-2021

Contrat de Territoire
Eau et Climat «
Roumois Neubourg »

Délégués :

En exercice	68
Présents :	61
Pouvoirs :	03
Votants :	64
Ne prend pas part au vote	01
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention :	00
Non votant :	01

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations André HERY, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN.

Étaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Véronique DUMINY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Guylène FREVAL, Claude GENGE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Virginie LUST, Céline MAROUARD, Nelly MARINIER, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Erick POISSON, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Mélanie RIOULT, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, Alain TARDIF, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL, Alain VIVIEN, Philippe VANHEULE.

Étaient représentés par leur suppléant :

La mairie de HONGUEMARE-GUENOUILLE est représentée par Céline LEVASSEUR.

Pouvoirs :

Yannick BOUDET donne pouvoir à Céline MAROUARD, Régine SENINCK donne pouvoir à Frédéric CARDON, Maryannick VERDURE donne pouvoir à Nelly MARINIER.

Absents/excusés :

Bernadette BARAT, Jean-Pierre DENIS, Gilbert DOUBET, Charly NOËL.

Contexte :

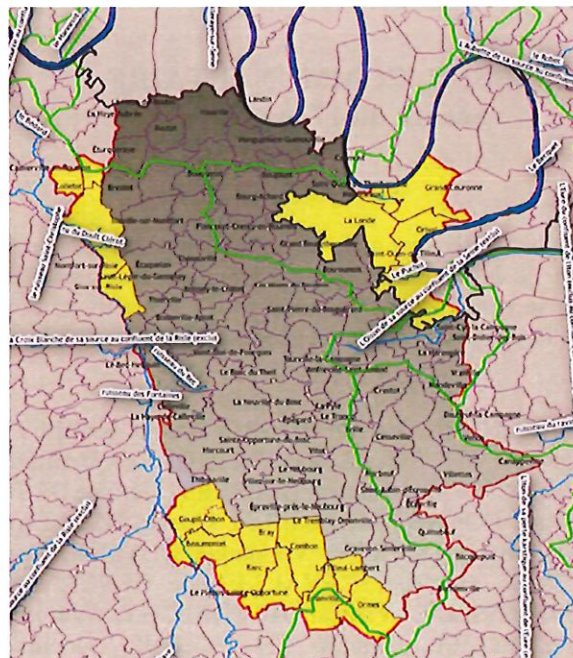
Un Contrat de Territoire « Eau et Climat » ou CTEC est un outil privilégié de l'Agence de l'Eau Seine Normandie destiné à mettre en œuvre la politique territoriale et les actions prioritaires du 11^{ème} programme.

Ce contrat permet de mettre en place une programmation d'études et de travaux qui engagent réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique du bassin.

Un CTEC doit contenir :

- Des actions sur au moins un des enjeux suivants :
 - Gestion à la source des eaux de pluie, performance de gestion des eaux usées dont gestion des usages sensibles,
 - Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages,
 - Protection des milieux aquatiques et humides et littoraux.
- Un périmètre le plus pertinent possible,
- Des objectifs quantifiés de résultats sur programme de travaux,
- Au moins 3 actions « eau & climat » parmi une liste prédéfinie.

Le territoire « Roumois Neubourg » a été défini comme prioritaire pour la protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses. La mise en place d'un CTEC « Roumois Neubourg » est donc pressentie. Le périmètre est figuré sur la carte suivante (contour en rouge).



Les communes de la Communauté de communes Roumois Seine incluses dans le périmètre du futur CTEC, au nombre de 31, sont les suivantes :

Amfreville-Saint-Amand, Barneville-sur-Seine, Boissey-le-Châtel, Bosgouet, Bosroumois, Bouquetot, Bourg-Achard, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Eturqueraye, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Grand-Bourgtheroulde, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Trinité-de-Thouberville, Le Landin, Les Monts-du-Roumois, Le Thuit-de-l'Oison, Mauny, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philbert-sur-Boissey, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Pierre-du-Bosguéard, Thénouville, Voivreville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20230626-CC-DD-98-2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2023
Affichage : 29/06/2023

Envoyé en préfecture le 28/05/2021
Reçu en préfecture le 28/05/2021
Affiché le 26/05/2021
ID : 027-200066405-20210517-CC_ST_99_2021-DE

Pour l'enjeu « Protection de la ressource en eau », l'intérêt du contrat par rapport aux actions et aides du 11^{ème} programme est de :

- Permettre de financer les animations Aires Alimentation Captages (en régie) à partir de 2022 et jusqu'en 2024,
- Mettre en commun un diagnostic partagé pour établir un programme d'actions,
- Rendre prioritaires les études et travaux inscrits vis-à-vis de demandes similaires hors CTEC validés.

Compte tenu de la nature de l'enjeu retenu, le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) est pressenti pour être la structure porteuse du futur CTEC. Compte tenu de ses compétences « Assainissement des eaux usées », « Lutte contre le ruissellement » et « GEMAPI », la communauté de communes Roumois Seine peut être co-signataire de ce contrat et inscrire des actions (animation, études, travaux) à celui-ci.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral N° DÉLE/BCLI/2020-03 portant modification des statuts de la communauté de communes Roumois Seine ;
- Vu la délibération N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35-BIS-2020 du 15/07/2020, portant éléction du président de la communauté de communes Roumois Seine ;

M. Vincent MARTIN ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
Par 62 voix POUR,
Patrice ROMAIN n'a pas voté

- **PROPOSE** la candidature de la communauté de communes Roumois Seine à l'adhésion au CTEC « Roumois Neubourg » en tant que co-signataire,
- **AUTORISE** la 1^{ère} vice-présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer le CTEC « Roumois Neubourg » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la structure porteuse,
- **AUTORISE** la 1^{ère} vice-présidente, Mme Gwendoline PRESLES, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Gwendoline PRESLES
1^{ère} Vice-présidente,